

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 23 juin 2008**

CG 08/4<sup>ème</sup>/I-02

**CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

—  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2007**  
—

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée, le Compte Administratif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour 2007, approuvé par la commission de surveillance dans sa séance du 15 mai 2008, et faisant apparaître un excédent de 191 143,68 €

Cet excédent global de clôture se décompose ainsi qu'il suit :

**A - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes .....	58 847,20 €
Excédent 2006 .....	72 611,72 €
Dépenses .....	28 773,96 €
<b>Excédent .....</b>	<b>102 684,96 €</b>

**B - SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes .....	1 202 656,33 €
Excédents antérieurs reportés.....	137 610,70 €
Dépenses .....	1 251 808,31 €
<b>Excédent .....</b>	<b>88 458,72 €</b>

L'excédent d'investissement de **102 684,96 €** est repris intégralement dans le projet de décision modificative n° 1 de 2008, qui vous est soumis dans un autre rapport.

L'excédent de fonctionnement de **88 458,72 €** sera repris comme suit :

- 40 000 € dans le projet de décision modificative n° 1 de 2008,
- 48 458,72 € dans le budget prévisionnel 2009, en atténuation des dépenses d'exploitation.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le Compte Administratif 2007 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance réunie le 15 mai 2008,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le compte administratif 2007 du centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent de 191 143,68 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,